

AUTORISATION DE FIXATION ET D'EXPLOITATION DES ATTRIBUTS DE LA PERSONNALITE DE L'ANNEE 2026

Je, soussigné(e) : Nom :Prénom :

Email :Vini :

Facebook, réseaux sociaux :

- Autorise expressément l'Association hippique et d'encouragement à l'élevage en Polynésie Française, ou un de ses prestataires, ou membres de l'association, à capter, enregistrer, filmer, photographier, retranscrire mon image et/ou ma voix et/ou mon prénom et/ou mon nom patronymique et/ou mes propos/témoignages, ensemble ou séparément (ci-après « les Attributs de la personnalité »), à l'occasion de sa participation aux entraînements de course, aux courses officielles et aux activités de l'AHEE-PF ;

- Autorise l'AHEE-PF à exploiter, utiliser, reproduire, représenter et adapter les attributs de la personnalité en tout ou partie, en tel nombre qui lui plaira, associés ou non à d'autres créations, sur les supports suivants - sur le site internet de l'AHEE-PF (www.aheepf.pf) - sur sa page facebook (AHEE-PF Courses de Chevaux) et les réseaux sociaux de ses partenaires - sur tout autres outils publicitaire, support et par les partenaires aux activités de l'AHEE-PF - tout support de communication interne - sur les affichages et annonces en presse et de ses partenaires dans le cadre des activités et courses ;

- Reconnaît et accepte que l'AHEE-PF ne peut garantir la diffusion et/ou l'utilisation de la vidéo et/ou photo réalisé, de son nom, son prénom, son image, sa voix et/ou ses propos, compte tenu des limites inhérentes à Internet et aux réseaux sociaux ;

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre des activités de l'AHEE-PF sont utilisées exclusivement par et/ou pour l'AHEE-PF à des fins de gestion des activités, des courses, notamment en vue du contrôle des formalités avant les courses. Elles sont conservées par l'AHEE-PF pendant toute la durée des activités de l'AHEE-PF et pendant le temps strictement nécessaire au traitement des éventuelles réclamations, jusqu'à 5 ans après la fin des activités, courses de l'AHEE-PF. Ces informations pourront être transmises à des tiers liés à l'AHEE-PF à des fins de traitements internes, ainsi qu'à toutes autorités ou organismes compétents.

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018, a modifié la loi Informatique et libertés afin de mettre en conformité le droit national avec le cadre juridique européen. Elle permet la mise en oeuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la Directive « police-justice », applicable aux fichiers de la sphère pénale. L'ordonnance n°2018-1125 a prévu l'extension du règlement à la Polynésie (JOPF du 21/12/2018) et le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 est venu compléter ce dispositif pour une entrée en vigueur au 1er juin 2019

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) les personnes disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité des données, d'opposition, d'un droit à la limitation du traitement des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite adressée à « AHEE-PF BP 50063- PIRAE - 98 716 ».

Cette autorisation est faite irrévocablement....., s'engage à ne pas exercer de recours ou faire de réclamation dès lors l'AHEE PF a utilisé les Attributs de la personnalité conformément aux présentes. Je m'engage à respecter le règlement intérieur, le règlement des courses de Polynésie Française et les codes des courses de l'AHEE-PF.

Date, lieu et signature du postulant, précédé de la mention « lu et approuvé »